



## DEMANDE DE NEGOCIATIONS VOLS RETOUR KIX ET NRT

Depuis le 27 février, Air France n'opère plus de vol survolant l'espace aérien Russe. Le contournement de la Russie rallonge les temps de vol sur l'Asie du Nord.

Ces vols qui dépassent le temps de vol de 15H CDG-KIX et CDG-NRT font l'objet d'une dérogation qui expire le 31 mars.

Cette dérogation nous a été soumise dans l'urgence pour répondre à un contexte de crise et de guerre. L'intersyndicale PNC a bien évidemment négocié des contreparties protectrices à savoir le volontariat, l'abandon de la modulation équipage sur ces vols, le cadrage avec la participation de nos élus SGRF des temps de repos à bord et 36H de RADD.

Sans cette dérogation provisoire, les équipages auraient été obligés de faire un stop dans une escale européenne avant de repartir sur CDG ou bien la Compagnie aurait pu tout simplement arrêter la desserte du Japon.

**Cependant, le conflit en Ukraine est malheureusement parti pour durer**, et donc empêcher le retour à une exploitation nominale sur l'Asie du nord. **Dès la signature de la dérogation, nous avons prévenu la Direction qu'il fallait ouvrir une négociation pour la période au-delà du mois de mars**, car il était évident que la situation allait durer plus longtemps et que nous avons besoin de stabiliser les règles pour les PNC.

**Depuis toujours la pénibilité est une de nos principales préoccupations.** C'est pour cela que nous devons négocier les points tels que le TAV (Temps d'Arrêt avant Vol), la compo PEQ (envisager un renfort d'équipage comme les Pilotes), le temps de repos à bord, le RPC (4ème RNN), les limitations du nombre de ces vols par mois, les conditions pour les PNC déclenchés sur un BR, les modalités en cas de retard du vol, le volontariat, le RADD etc...

**C'est pourquoi, il est indispensable que la Direction ouvre des négociations très rapidement avec l'ensemble des organisations professionnelles représentatives PNC.** Cela nous permettra de faire évoluer cette dérogation vers un accord et d'envisager des pistes d'améliorations des conditions de travail PNC afin de cadrer dans le temps de la crise ces vols extra longs. Il serait très regrettable que la Direction décide unilatéralement de passer par un allongement des rotations via un stop en Europe ou supprimer les vols surtout vu le contexte de crise que connaît la Compagnie. C'est en tout cas la volonté de L'intersyndicale PNC de trouver une solution au travers d'une négociation loyale.

**Mais soyons clair, nous ne sommes pas du tout favorables à ce que ce genre de vols devienne une réalité en dehors de l'interdiction de survol de la Russie.** C'est pourquoi nous souhaitons que la négociation de l'accord soit faite dans le cadre de l'interdiction de survol de cette zone et limitée uniquement au vols Japon.

Quand certains veillent, L'INTERSYNDICALE PNC travaille